

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

N°2020 - 012

Décisions du Maire - Information

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22
Présents : 20
Votants : 22

Excusés : Nathalie GUILLOTEAU et Céline JUNGUES – GIRLANDA.

Pouvoirs : Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Céline JUNGUES – GIRLANDA à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE BOUGARD.



Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal par la délibération n° 2014-44 en date du 14 avril 2014, modifiée par délibération n°2017-1 du 16 janvier 2017, monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il a pris les décisions suivantes :

Location des salles des fêtes municipales :

- Mise à disposition de la salle Jacques BREL, les 7 et 8 décembre pour un montant de 62.50 €.
- Mise à disposition de la salle Jacques BREL, le 20 décembre pour un montant de 127.00 €.
- Mise à disposition de la salle Jacques BREL, les 21 et 22 décembre pour un montant de 275.00 €.

Décisions de marché :

- Souscription d'un contrat de cession à la Commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement définissant les conditions d'utilisation de ces derniers avec la SAS SEGILOG, pour une durée de 36 mois et pour un montant de 17 398,00 € H.T, soit 20 876,76 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation votée par le Conseil municipal.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 22/01/2020*

Le Maire,

Frédéric CUIILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.